

PROTOCOLE MODALITES D'ACCUEIL DES STAGIAIRES FORMATION A COMPTER DU 08 MARS 2021

La santé de nos collaborateurs et visiteurs est essentielle

Dans ce contexte exceptionnel de crise sanitaire que nous vivons depuis quelques mois, et afin de toujours vous accompagner, le CETIAT met tout en œuvre pour vous accueillir en formation dans ses locaux avec toutes les mesures nécessaires dans le respect des règles sanitaires.

Nous vous remercions pour votre confiance.

Ce qui implique lors de votre venue dans nos locaux :

A - Avant votre arrivée :

- Se munir du support de formation qui vous a été adressé par voie électronique, car le CETIAT ne vous remettra pas de document "papier",
- Se munir de masques pour les situations où la distanciation physique ne peut être respectée. Prévoir un masque par demi-journée de formation,
- Se munir d'un contenant pour les boissons (gobelet, gourde...),
- De vous munir de vos EPI (gants, masque/visière) si cela est précisé dans la convocation,
- De bien respecter l'horaire de votre formation figurant sur votre convocation pour vous accueillir dans des conditions de sécurité optimale.

B – A l'arrivée au CETIAT :

- Se présenter à l'accueil en respectant la distanciation physique,
- Se laver les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique mis à votre disposition,
- De suivre le formateur et attendre dans la salle de formation en respectant la distanciation physique
- Limiter les contacts physiques, saluer sans se serrer la main et sans embrassades,
- De suivre strictement les consignes du formateur.

C – Pendant la formation :

- Les salles de formation sont aménagées de manière à respecter la distanciation physique,
- Conformément à la LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, nous ne distribuons plus de bouteille en plastique. Vous devez venir avec votre bouteille personnelle, votre gourde et votre gobelet ou verre que vous pourrez remplir à une fontaine à eau ou au robinet,
- Pour les travaux pratiques, lorsque la distanciation physique ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire. Cette obligation vous est précisée dans la convocation. Les masques jetables et les masques lavables catégorie 1/ grand public sont acceptés. Ils doivent être remplacés toutes les 4h,
- L'utilisation d'outils sera faite soit par une seule personne, soit l'outil sera nettoyé à chaque changement d'utilisateur (des lingettes désinfectantes seront fournies ainsi que du gel hydroalcoolique),
- Des pauses seront réalisées en milieu de matinée et d'après-midi afin d'aérer suffisamment la salle de formation,
- Lors de cette pause, des gâteaux en sachet individuel vous seront proposés,
- L'accès à la machine à café et à la fontaine à eau du rez-de-chaussée du bâtiment A est autorisé,
- Chaque soir la salle de formation sera nettoyée (surfaces de travail, sol, poignées des portes),
- L'accès aux toilettes se fera de manière individuelle afin de pouvoir respecter la distanciation physique (se laver les mains avant et après usage des toilettes),
- Un plateau repas sera proposé si la restauration au restaurant n'est pas possible.

Nous mettons tout en œuvre afin que votre séjour au CETIAT se passe de la meilleure des manières dans le respect de chacun.

Nous vous invitons à nous contacter dès maintenant pour toute question relative à une formation : formation@cetiat.fr

Très cordialement,

Fabrice AUVINET
Responsable formation